

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 24 Octobre 2022

convocation du 18/10/2022

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Maud CADARIO, Pauline DUPONT

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, Jean GRUMIAUX,  
, Dominique MULOT, René GOBEAUT, Gilles BREANT.

Absents : Cyrille DESORMEAUX qui donne pouvoir à René GOBEAUT

Vincent SORET qui donne pouvoir à Gilles BREANT

Christophe LEROUX

Secrétaire de séance : Pauline DUPONT

La Séance est ouverte à 20h30

## 1. Motion de non délibération reversement de la taxe d'aménagement :

Vu la décision de la CDC de refuser de délibérer sur la fixation d'une clé de répartition de la taxe d'aménagement communale,

Vu le rapport de présentation

Vu la loi n°2021—1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 et notamment l'article 109,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **refuse de délibérer** sur la fixation d'une clé de répartition de la taxe d'aménagement communale.

## 2. Nomination d'un correspondant Incendie et Secours

Visant à consolider un modèle de sécurité et de valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, un arrêté doit être établi pour nommer un correspondant Incendie et Secours.

Madame Agnès SERGENT se propose en qualité de correspondant Incendie et Secours, le conseil municipal valide à l'unanimité.

## 3. Choix de l'entreprise pour l'élagage (cimetière, Mare d'Intremare, terrain multisports)

Madame le maire expose au conseil municipal que 3 devis ont été demandés pour l'abattage d'un marronnier au cimetière et l'élagage d'arbres situés à la mare d'Intremare et au terrain multisports :

- AC PAYSAGES de Canappeville devis d'un montant de 1824€ TTC
- TOP GARDEN de Quatremare devis d'un montant de 1704€ TTC
- SARL DESHAYES de Gauville la Campagne devis d'un montant de 2394€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'entreprise AC PAYSAGES, le devis étant plus complet, et autorise Madame le maire à signer le devis.

## 4. Choix de l'entreprise pour remise à niveau de la cour de l'école

4 entreprises ont été sollicitées pour faire la remise à niveau de la cour de l'école, 2 se sont déplacées et ont répondu à la demande :

- TOP GARDEN (Quatremare) pour un montant de 1380 €
- MOUTIER Tony (Le Tilleul Othon) pour un montant de 2700 €

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise TOP GARDEN et autorise Mme Le Maire à signer le devis. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'automne 2022.

## **5. Choix de l'entreprise pour la réparation de la toiture de l'église**

Madame le maire expose au conseil municipal que plusieurs entreprises ont été contactées, et que deux se sont déplacées (FABRE & Fils de Louviers et la société TOITURE VILLAGE de Brosville) pour analyser les problèmes d'infiltrations en raison des dégradations de la toiture de l'église.

A ce jour, seule la société FABRE & Fils nous a retourné un devis pour un montant de 1866€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de répondre favorablement au devis de la société FABRE & Fils et autorise Madame le maire à signer le devis.

## **6. Eclairage public**

Suite au précédent conseil municipal du 13/09/2022, il avait été décidé de réduire la programmation de l'éclairage public de 6h30 le matin jusqu'à 22 heures le soir. La société TEAMS RESEAUX interviendra le vendredi 4 novembre pour l'entretien périodique et la nouvelle programmation.

Suite à l'actualisation du devis de TEAM RESEAUX pour équiper les 3 lampadaires de la place de l'église en lampes LED, le conseil municipal a accepté le devis d'un montant de 874.80€ TTC et autorise Madame le maire à le signer.

## **7. Protection complémentaire sociale**

Madame le maire expose au conseil municipal que depuis 2013, les agents municipaux qui le souhaitent, bénéficient d'une mutuelle labellisée de leur choix, avec participation communale suivant les critères suivants :

Agent : 10 € ; Conjoint : 5 € ; 1<sup>er</sup> enfant : 5 € ; 2<sup>e</sup> enfant : 2,50€ ; 3<sup>e</sup> enfant et au-delà : néant.

Aussi, la commune a délibéré le 14 mars 2022 pour d'adhérer à la mise en concurrence par le CDG27 pour la protection complémentaire sociale (mutuelle et maintien de salaire).

Le CDG27, après résultats de l'appel d'offre a retenu :

- MUTANE et PLUS pour la protection complémentaire sociale santé « mutuelle »
- MNT pour la protection complémentaire sociale prévoyance « maintien de salaire ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune adhèrera à compter du 01 janvier 2023 et qu'il proposera une participation de 25€ par agent pour la protection santé et 10€ pour la protection prévoyance dans l'attente d'un avis favorable du comité technique.

Une délibération sera prise pour la participation financière de la commune.

## **8. Eaux de ruissellement centre bourg**

La communauté de commune va missionner un bureau d'études sous forme d'appel d'offres pour refaire des relevés et proposer des aménagements pour la gestion des eaux de ruissellement en centre bourg.

## **9. Questions diverses**

Les décorations de Noël seront installées le 5 décembre 2022

Le président d'association « SCI les prés verts » souhaiterait que la commune installe une signalisation pour un stationnement côté pair dans la rue des Prés Verts, afin d'éviter toute gêne de circulation.

Cette décision relève de la compétence du maire, par arrêté municipal motivé.  
Un courrier va lui être adressé pour lui demander d'avoir l'unanimité des membres du lotissement.

Mr ONFRAY Jean demande au conseil municipal la possibilité d'installer une signalisation limitée à 30km/h dans la rue de la Croix du Chouquet : après en avoir discuté, le conseil municipal ne pense pas nécessaire de limiter cette rue à 30 km/h.

**Dates à retenir :**

- Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 5 décembre 2022 à 20h30
- Conseil d'école : le 14 novembre 2022 à 18h
- Réunion CCAS : le 8 novembre 2022 à 18h30

➤ **La séance est levée à 23h30.**

Laurence DUVAL	Agnès SERGENT	Michel TRONEL
Francis VALLET-DUCLOS	Gilles BREANT	Maud CADARIO
Pauline DUPONT	Jean GRUMIAUX	René GOBEAUT
Christophe LEROUX Absent	Dominique MULOT	Vincent SORET Pouvoir à Gilles BREANT
Cyrille DESORMEAUX Pouvoir à René GOBEAUT		